



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 2 NOVEMBRE 2016 A 19H00  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-180

**OBJET : Subvention à la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>64</b>
Représentés	<b>22</b>
Absents	<b>4</b>

Votants	<b>86</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>86</b>
Pour	<b>86</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Dominique ADENOT, Caroline ADOOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CAEDDU, Chantal CANALES, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Florence CROCHETON, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoit GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET

**Représentés :**

Jean-Philippe BEGAT représenté par Jacques Alain BENISTI, Adrien CAILLEREZ représenté par Agnès CARPENTIER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Olivier CAPITANIO représenté par Michel HERBILLON, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Sylvie CHARDIN représentée par Régis PIO, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Sylvain DROUVILLE représenté par Hervé GICQUEL, Christian FAUTRE représenté par Dominique ADENOT, René GAILLARD représenté par Philippe CIPRIANO, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Germain ROESCH représenté par Henri PETTENI, Christel ROYER représentée par Alain PAVIE, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

**Absents :**

Delphine FENASSE, Pascale MARTINEAU, Gilles PANNETIER, Yoann PAVIE

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20161102-D16-180-DE  
Date de transmission : 09/11/2016  
Date de réception préfecture : 09/11/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2016

**OBJET** : Subvention à la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

**Vu** la demande de Monsieur HERBILLON, Président de la Mission Locale en date du 18 février 2016,

**CONSIDERANT** que les compétences de la communauté de communes de Charenton/Saint-Maurice sont intégralement transférées à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

**CONSIDERANT** que l'EPT ParisEstMarne&Bois est juridiquement compétent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017 au titre de la participation à la Mission Locales pour les 2 communes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice.

**CONSIDERANT** que la Mission Locale Intercommunale de Maisons-Alfort demande une subvention pour l'exercice 2016 au titre du périmètre des deux communes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice.

**DELIBERE,**

**AUTORISE** le Président à verser une contribution financière de 68.000 euros pour l'exercice 2016 à la Mission Locale Intercommunale de Maisons-Alfort au titre du périmètre des deux communes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20161102-D16-180-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2016  
Date de réception préfecture : 09/11/2016